

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/078

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.2)

**Election des membres du Conseil
d'Administration du CCAS suite de la
démission d'un conseiller municipal**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 059-215902958-20260520-2026__78-DE

S²LO



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le treize mai deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 33 Absents ayant donné pouvoir : 2 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ,
Mme SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHEN, Mme PATOUX, Mme BRANDT, M. VERSCHEURE,
Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme
SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. LEFEBVRE, M. VINCENT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BOUQUET qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme LIONET qui a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Par délibération en date du 1er avril 2026, le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il est porté à la connaissance du Conseil municipal que Monsieur Jean Paul COTTE, conseiller municipal et membre élu du Conseil d'Administration du CCAS, a présenté sa démission de son mandat de conseiller municipal, régulièrement acceptée.

Monsieur COTTE étant l'unique candidat de la liste « Hazebrouck, Humaine, verte et sûre » à l'élection du 1er avril 2026, cette démission ne permet pas de pourvoir son siège par remplacement automatique.

Considérant qu'il appartient, dès lors, au conseil municipal de procéder à la désignation d'un nouveau membre élu en son sein au conseil d'administration du CCAS, pour la durée du mandat restant à courir, afin d'assurer la composition complète de cet organe et la représentation de la commune dans les conditions prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123 6 et R.123 7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026/042 du Conseil municipal du 1er avril 2026 relative à l'élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS ;

Il est précisé que la délibération n°2026/042 a fixé à huit (8) le nombre de membres élus par le Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS, et à huit (8) le nombre de membres nommés par le Président du Conseil d'Administration du CCAS, Maire de la Commune et que ces dispositions demeurent inchangées ;

Vu la démission de Monsieur Jean Paul COTTE, conseiller municipal ;

II EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- de procéder à l'élection des membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Les membres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, conformément aux dispositions en vigueur.

Liste proposée :

Président : Monsieur le Maire de la Commune d'Hazebrouck, Valentin BELLEVAL

M. Hakim CHAFCHAF

Mme Florence BRISBART

M. Michaël LECLERCQ

Mme Eva SPRIET

Mme Audrey SCHERRIER

Mme Céline SAUZEAU

Mme Sophie ANDRE

M. Thierry VINCENT

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal a décidé en séance, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et a autorisé le vote à main levée.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**à L'UNANIMITÉ
(35 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

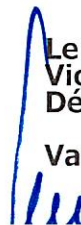
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,


Amaël BRIFFAUT



**Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**


Valentin BELLEVAL

